

Paris, le 15 décembre 2025

L'UNSA était représentée par Jérôme CHAUR, Nicolas MARTEL, Jean-Loup GIRON et Fabrice JUST.

Ce groupe de travail marque le début du processus d'unification et d'actualisation des deux Documents Uniques d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) des sites parisiens et d'Auzeville (31). L'objectif est de créer un document harmonisé et accessible pour tous les agents, structuré autour de clés d'entrée communes. Les mesures de prévention, qu'elles soient techniques, organisationnelles ou autres, seront organisées selon les unités de travail (UT) définies.

Analyse des accidents et des données disponibles

Les données présentées révèlent que, pour l'année 2024, **71 accidents** ont été déclarés en Administration Centrale (AC). Parmi ceux-ci, **27 % concernent des hommes et 73 % des femmes**. 51 ont concerné des **accidents de trajet** alors que les **accidents de service** sont au nombre 2 en télétravail. Les demandes de reconnaissance de maladies professionnelles ne sont pas incluses dans ces statistiques.

Les demandes de reconnaissance de maladies professionnelles ne sont pas comprises dans ces données. L'UNSA a demandé de compléter les données avec les demandes de déclaration de maladie professionnelle.

Réponse : Ces données seront actualisées.

Évolution de la satisfaction des agents

L'analyse de la satisfaction des agents révèle des tendances sur leur bien-être au travail et leur perception des risques professionnels. La satisfaction globale a chuté de 84 % en 2020 à 76 % en 2023. Et celle liée au collectif de travail reste élevée (95 %). En revanche, la satisfaction concernant la charge de travail a reculé de 7 %, passant de 61 % à 54 %. Ce contexte s'inscrit dans l'année 2020 marquée par le confinement lié au COVID, ce qui rend les comparaisons complexes.

L'UNSA a souligné que le télétravail, qui était obligatoire en 2020, est désormais choisi. Les conditions ont drastiquement évolué.

Réponse : Le télétravail a introduit une ambivalence : s'il permet un gain de temps pour la vie personnelle grâce à la réduction des trajets, il engendre aussi un sentiment de perte de lien social. Cette dualité concerne plus fortement les nouveaux agents, pour qui l'intégration et le maintien du lien social peuvent s'avérer plus difficiles.

Propositions pour le DUERP

Huit unités de travail (UT) ont été proposées, un nombre réduit par rapport aux versions précédentes des DUERP :

1. UT Risques communs à tous les agents,
2. UT informatique de proximité,
3. UT informatique de production,
4. UT logistique de site,
5. UT Archives,
6. UT Inspection de l'enseignement agricole,
7. UT cabinet médical - PARIS
8. UT Exploitation technique (Menuisier, Plombier-chauffagiste, serrurier, électricien, jardinier) – PARIS

Une demande a également été formulée pour la création d'une **UT spécifique aux déplacements**, ainsi qu'une **UT pour la brigade vétérinaire et phytosanitaire**.

L'UNSA s'est félicitée de l'intégration des problématiques liées à l'inspection de l'enseignement agricole (EA) dans le DUERP. Ella a également interrogé sur la date de mise en œuvre.

Réponse : un travail conjoint avec la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche (DGER) a mis en évidence la nécessité de créer une UT spécifique pour ces missions, bien que ces agents puissent être concernés par d'autres UT.

L'UNSA a suggéré d'intégrer une UT dédiée aux risques psychosociaux (RPS) liés à l'usage des outils numériques et de l'intelligence artificielle (IA).

Réponse : cette problématique pourra être intégrée dans l'UT « Risques communs à tous les agents ».

L'UNSA a proposé qu'une fiche-informative « risques professionnels » soit remise aux agents en fonction de leur poste et de la fréquence des risques encourus ainsi qu'une réflexion sur le logiciel.

Réponse : Plusieurs logiciels existent avec leurs avantages et inconvénients respectifs. Pour l'instant, l'outil Excel est prévu pour réaliser le DUERP et fournir des extractions.

Sources de dangers et méthodologie

La grille de l'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS) sur les sources de dangers et les classes de dangers est proposée pour servir de référence à l'évaluation des risques. Les prochaines étapes consisteront à ventiler les risques existants dans les UT, à affiner les évaluations et à se conformer à la réglementation de 2024, qui impose une différenciation des risques selon le genre femme-homme. Une UT spécifique et restreinte, comme celle des archives, pourrait servir de cas pilote pour cet exercice.

L'UNSA estime que la démarche générale est bien construite, bien que la définition des UT doive encore être affinée.

Certaines approches par type de risque plutôt que par UT doivent être remises en question par souci de cohérence. Par exemple, le mélange sur les risques de morsures d'insectes ou d'animaux pour les jardiniers ou les archivistes est peu pertinent.

Le sujet des indicateurs utilisés pour évaluer le degré de réussite des dispositions de prévention prises reste à approfondir.

Enfin, la conservation des différentes versions du DUERP pendant 40 ans (le décret de mars 2022) soulève des interrogations sur les modalités pratiques de cette conservation.

En dernier lieu, pour l'UNSA, les risques psychosociaux (RPS) mériteraient une analyse détaillée, notamment en différenciant les conflits entre agents et les risques d'agressions verbales, qui ne concernent pas uniquement les contrôleurs terrain.

Prochaines étapes et agenda

Les prochaines étapes incluent la ventilation des risques dans les UT, l'affinement des évaluations et la prise en compte de la réglementation 2024.

La prochaine réunion est programmée pour février 2025.